

12 FEV. 2014

**DÉCISION DG n°2014-40 du
portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire
« Antiviraux dans l'hépatite C »
à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** l'avis n°2012-01 du Conseil scientifique de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé en date du 4 juillet 2012 ;
- Vu** la délibération n°2012-11 du Conseil d'administration de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé en date du 26 octobre 2012 ;
- Vu** la décision DG n°2014-12 du 23 janvier 2014 portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire « Antiviraux dans l'hépatite C » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DÉCIDE

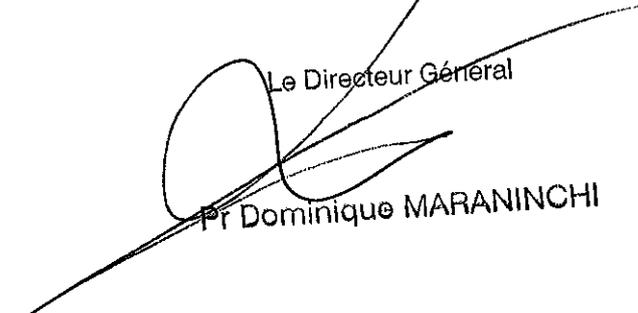
Article 1^{er} : Sont nommés membres du Comité scientifique spécialisé temporaire « Antiviraux dans l'hépatite C » pour une durée d'un an :

Mme ANTONINI (Térésa Maria)
M. BARDOU (Marc)
M. BARRE (Jérôme)
M. COUZIGOU (Patrice)
Mme MASSY-GUILLEMANT (Nathalie)
M. ROZENBAUM (Willy)
M. SELLIER (Pierre)
M. VITTECOQ (Daniel)

Article 2 : La Directrice des médicaments anti-infectieux, en hépato-gastroentérologie, en dermatologie et des maladies métaboliques rares est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 12 FEV. 2014

Le Directeur Général


Dr Dominique MARANINCHI